

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2018

05x18

### CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPETUELLE Monsieur BLAYA Ange

**Monsieur Ange BLAYA**, domicilié aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 17 Lot. Bois Calas avait acquis à la date du 16 Octobre 2014 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 2 rang 16 N°9 pour la somme de 422 Euros.

Par lettre en date du 09 Décembre 2017, Monsieur Raphaël BLAYA, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 380 € qui sera remboursée à **Monsieur Raphaël BLAYA**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Monsieur Raphaël BLAYA**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 26 Janvier 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Mr FABRICE VEGA